



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE : EN QUELQUES CLICS SUR SERVICE-PUBLIC.FR !



À partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent,
chaque jeune français doit effectuer son **RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE**



J'ai 16 ans



Je crée/me connecte à mon
compte **Service-Public.fr**



- ✓ Je remplis le formulaire
- ✓ Je télécharge les pièces justificatives
- ✓ J'envoie en ligne mon dossier complet



La mairie reçoit
et traite le dossier



Je reçois l'attestation dans le
porte-documents de mon compte
Service-Public.fr ou par courrier



Organisation de ma Journée
défense et citoyenneté sur **majdc.fr**

1 SIMPLE 2 RAPIDE 3 SANS DÉPLACEMENT